

# Usine Botnia (Uruguay) : risques majeurs pour le Crédit Agricole

Décembre 2006

## Contact

Sébastien Godinot  
Tél : 33 (0)1 48 51 18 92  
Fax : 33 (0)1 48 51 95 12  
[finance@amisdelaterre.org](mailto:finance@amisdelaterre.org)

## Par

Sébastien Godinot, Les Amis de la Terre,  
France



# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>I. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET</b> .....	<b>3</b>
1. LOCALISATION ET DESCRIPTION .....	3
2. INSTITUTIONS FINANCIERES IMPLIQUEES .....	3
<b>II. UN NOMBRE DE PLAINTES ET DE PROCES SANS PRECEDENT CONTRE UN PROJET</b> .....	<b>3</b>
1. QUATORZE PROCES OU PLAINTES LIES AU PROJET .....	3
2. DES PLAINTES MULTIPLES CONTRE LES ENTREPRISES IMPLIQUEES .....	4
<i>Plainte contre Botnia pour violation des Principes directeurs de l'OCDE</i> .....	4
<i>Plaintes contre Nordea Bank (Finlande-Norvège)</i> .....	4
<i>Plainte contre Calyon pour violation des Principes d'Equateur</i> .....	5
<i>Plainte pénale contre neuf responsables des entreprises Botnia (Finlande) et ENCE (Espagne)</i> .....	5
3. PLAINTES DEVANT LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE : DU JAMAIS VU .....	6
<i>Plainte de l'Argentine contre l'Uruguay</i> .....	6
<i>Plainte de l'Uruguay contre l'Argentine</i> .....	6
4. TRIBUNAL DU MERCOSUR : L'URUGUAY DEBOUTE ECONOMIQUEMENT .....	6
5. PLAINTÉ DEVANT LA COMMISSION INTERAMERICAINE DES DROITS DE L'HOMME .....	7
<b>III. UNE OPPOSITION DES POPULATIONS LOCALES HORS DU COMMUN</b> .....	<b>7</b>
1. CONTRE LE PROJET, LA PLUS GRANDE MARCHÉ ENVIRONNEMENTALE DE L'HISTOIRE .....	7
<i>Une opposition hors du commun des populations de Gualguaychú, qui s'élargit</i> .....	7
<i>Un projet cristallisant l'opposition de la société civile à l'échelle mondiale</i> .....	8
<i>Les premières grèves des travailleurs de Botnia</i> .....	8
2. CONSEQUENCE ECONOMIQUE : UN RISQUE MAJEUR.....	8
3. CONSEQUENCE REPUTATIONELLE : L'ABANDON DE DEUX ENTREPRISES IMPLIQUEES.....	9
<i>Le retrait d'ING (Pays Bas) : un précédent bancaire pesant 480 millions \$</i> .....	9
<i>L'abandon du projet d'usine de ENCE (Espagne) : un précédent industriel</i> .....	9
4. CONSEQUENCE POLITIQUE : UN GRAVE CONFLIT ENTRE L'ARGENTINE ET L'URUGUAY.....	9
<b>IV. LE SOUTIEN DE LA BANQUE MONDIALE AGGRAVE LA CRISE</b> .....	<b>10</b>
1. LES CRITIQUES DU MEDIATEUR DU GROUPE BANQUE MONDIALE : UNE ETUDE D'IMPACT INCOMPLETE ET DES VIOLATIONS DES NORMES DE LA BANQUE .....	10
<i>Une plainte acceptée par le médiateur de la Banque mondiale</i> .....	10
<i>La mise en évidence des défaillances de l'étude d'impact environnemental</i> .....	11
<i>La remise en cause des analyses de la Banque mondiale</i> .....	11
2. UN INTERET ECONOMIQUE CONTROVERSE .....	12
3. LE SOUTIEN DU GROUPE BANQUE MONDIALE : UNE ERREUR POTENTIELLEMENT TRAGIQUE POUR LES POPULATIONS ...	12
<b>V. DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS</b> .....	<b>13</b>
1. UNE INDUSTRIE PARMIS LES PLUS POLLUANTES DU MONDE .....	13
2. UNE RESSOURCE NATURELLE INSUFFISANTE ? .....	14
3. UNE USINE N'UTILISANT PAS LES MEILLEURES TECHNOLOGIES DISPONIBLES .....	14
4. UN PROJET MENAÇANT UNE ZONE HUMIDE D'INTERET MONDIAL (ZONE RAMSAR ) .....	14
<b>VI. UN PROJET EN CONTRADICTION TOTALE AVEC LES VALEURS MUTUALISTES DU CREDIT AGRICOLE</b> .....	<b>15</b>
1. LES VALEURS AFFICHEES PAR LE CREDIT AGRICOLE VALENT-ELLES A L'INTERNATIONAL ?.....	15
2. LE PROJET BOTNIA VA TOTALEMENT A L'ENCONTRE DES VALEURS AFFICHEES.....	15
<b>VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATION</b> .....	<b>17</b>
<b>SOURCES</b> .....	<b>18</b>
<b>POUR PLUS D'INFORMATION</b> .....	<b>19</b>

# I. Description et contexte du projet

## 1. Localisation et description

L'usine de pâte à papier de Botnia (entreprise finlandaise) est située à Fray Bentos (Uruguay), sur les rives du fleuve international Uruguay, qui constitue la frontière entre l'Uruguay et l'Argentine. Le site est situé en amont de deux zones de populations importantes, Fray Bentos en Uruguay et Gualeguaychu en Argentine : **au total, plus de 300 000 personnes habitent dans la zone d'influence de l'usine et sont donc exposées.**

Le projet coûte 1,2 milliards de dollars. L'usine sera une des plus importantes du monde, avec une production de 1 million de tonnes par an de pulpe d'eucalyptus. A elle seule, elle produira davantage que toutes les usines d'Argentine réunies. Elle utilisera la technologie ECF (Elemental Chlorine Free), précédé critiqué pour son utilisation du chlore dans le processus de blanchissement du papier.

L'usine est construite par l'entreprise Botnia ; les sous-traitants incluent Kemira, une compagnie chimique détenue à 49% par l'Etat finlandais.

La construction de l'usine est déjà très largement avancée (plus de 60%). Elle est située dans une zone très touristique de grande valeur et à une dizaine de kilomètres de la zone humide de Esteros de Farrapos, zone humide classée d'importance mondiale (Convention de Ramsar sur les zones humides).

## 2. Institutions financières impliquées

- [accordé] Groupe Banque mondiale : Société Financière Internationale (prêt de 170 millions \$), Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (jusqu'à 350 millions \$ de garantie) ;
- [en cours] Lead arrangers mandatés : Calyon (France) et Nordea (Norvège/Suède) ;
- [en cours] Agence de crédit à l'exportation : Finnvera (Finlande) ;
- [en cours] Autre : Nordic Investment Bank.

# II. Un nombre de plaintes et de procès sans précédent contre un projet

## 1. Quatorze procès ou plaintes liés au projet

Le projet Botnia cumule un nombre record de quatorze procès et de plaintes, listés ci-dessous par ordre chronologique :

- **Plainte pénale contre les 23 Administrateurs du groupe Banque mondiale, 5 décembre 2006**<sup>1</sup>. Les membres du Conseil d'Administration ont été ajoutés à la plainte pour responsabilité pénale de 9 dirigeants de Botnia et ENCE. La plainte initiale est en cours d'examen par la Cour Fédérale argentine.
- **Plainte de l'Uruguay contre l'Argentine auprès de la Cour Internationale de Justice, 28 novembre 2006**<sup>2</sup>. C'est la deuxième plainte à cause du projet auprès de la plus haute instance juridique internationale. L'Uruguay a demandé des mesures conservatoires pour faire évacuer les protestants du pont international entre l'Argentine et l'Uruguay. En cours.
- **Deux plaintes contre Nordea Bank (Norvège-Finlande), 28 juin 2006** : pour manque d'information publique sur sa participation potentielle au projet et complicité dans la violation des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales dans le projet<sup>3</sup>. Plainte acceptée par le Point de Contact National de Finlande (voir point II.2).
- **Plainte de l'Uruguay contre l'Argentine devant un Tribunal ad hoc du MERCOSUR constitué le 21 juin 2006** : pour demande de réparation du préjudice de 400 millions \$ suite au blocage du pont international pendant 45 jours. L'Uruguay a été débouté par le verdict du Tribunal du 6 septembre 2006 et n'obtiendra aucune réparation financière (voir point II.4).

<sup>1</sup> Voir [http://www.cedha.org.ar/en/more\\_information/criminal-claim.php](http://www.cedha.org.ar/en/more_information/criminal-claim.php)

<sup>2</sup> Voir le Verdict du Tribunal du MERCOSUR, 6 Septembre 2006 : [http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/)

<sup>3</sup> Voir la plainte : [http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/nordea-specific-instance.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/nordea-specific-instance.pdf)



- non conformité avec les Principes directeurs de l'OCDE.

Le 17 novembre 2006, le Point de Contact National de Finlande a accepté la plainte<sup>14</sup>.

► **Il est à noter que Calyon, en tant que potentiel co-arrangeur principal, joue exactement le même rôle que Nordea dans le projet. En conséquence, une plainte contre Calyon sur les mêmes motifs aurait de fortes chances d'être acceptée également.**

### Plainte contre Calyon pour violation des Principes d'Equateur<sup>15</sup>

Le 18 mai 2006, dans le cadre d'une campagne internationale, 9 ONG de 6 pays portaient plainte contre Calyon pour violation potentielle des Principes d'Equateur dans le projet Botnia. La publication de la plainte a été accompagnée notamment de protestations publiques devant l'Ambassade de France en Argentine.

Les 9 ONG sont les suivantes : Les Amis de la Terre France, Banktrack (international), CEDHA (Argentine), Guayubira (Uruguay), World Rainforest Movement (international), REDES (Friends of the Earth Uruguay), Friends of the Earth Argentina, Friends of the Earth International, Friends of the Earth Finland. La campagne est menée en coopération étroite avec l'Assemblée des Citoyens et de l'Environnement de Gualaguaychú (Argentine).

La plainte met en évidence des violations des politiques de sauvegarde de la Société Financière Internationale (groupe Banque mondiale), sur lesquelles sont basées les Principes d'Equateur adoptés par 40 banques internationales dont Calyon.

En réponse, Calyon a seulement indiqué que les Principes d'Equateur ne s'appliquaient pas, dans la mesure où le projet Botnia n'est pas un financement de projet, seule catégorie d'activités pour laquelle Calyon applique les Principes d'Equateur. Calyon n'a pas précisé quelles normes environnementales et sociales ils comptaient appliquer dans le projet. **A l'heure actuelle, Calyon ne dispose d'aucunes normes et exigences spécifiques à l'industrie de la pâte à papier, malgré les risques et pollutions spécifiques d'une telle industrie chimique**<sup>16</sup>.

A toute question sur sa responsabilité sociale et environnementale, Calyon répond en communiquant largement sur les Principes d'Equateur, les efforts menés en interne pour les mettre en place, etc. En outre, lors de la réunion en septembre 2006 des Amis de la Terre avec M. Carron, Président du groupe, le Crédit Agricole a annoncé qu'il élargirait progressivement le champ d'application des Principes d'Equateur.

► **Compte tenu de ces engagements du Crédit Agricole et du fait de l'ampleur exceptionnelle de la controverse créée par le projet Botnia, il est indispensable que Calyon, avant toute prise de décision, s'engage à respecter les Principes d'Equateur dans le projet même s'il ne relève pas du financement de projet stricto sensu. L'inverse nuirait considérablement à la réputation de Calyon en matière environnementale et sociale, et à l'utilité des Principes d'Equateur – aujourd'hui écartés par Calyon et donc inutiles dans le projet Botnia malgré le besoin d'exigences supérieures aux lois locales.**

### Plainte pénale contre neuf responsables des entreprises Botnia (Finlande) et ENCE (Espagne)<sup>17</sup>

Le 19 janvier 2006, M. le Dr Jorge Busti, Gouverneur de la province d'Entre Rios (Argentine), M. Guillermo Guastavino, Vice Gouverneur, et l'ONG CEDHA ont porté plainte au niveau pénal devant la Cour Fédérale argentine, contre neuf directeurs des entreprises Botnia et ENCE [ENCE, entreprise espagnole prévoyant une seconde usine à proximité de celle de Botnia, a depuis abandonné son projet].

Selon les plaignants, la production de pâte à papier de l'usine géante affectera la santé, les activités économiques et les ressources naturelles des 300 000 résidents argentins vivant dans la zone d'impact environnemental direct de l'usine (région de Gualaguaychú, à proximité du lieu de l'usine). Cela représente une violation de l'Article 200 du Code Pénal, incluant une intention criminelle de violer la législation argentine relative aux substances dangereuses (article 55 de la loi 24.501)<sup>18</sup>.

**Le Procureur fédéral a accepté la plainte et débuté une investigation criminelle. Si l'analyse mène à une enquête judiciaire, les chefs d'entreprises pourraient devoir se présenter devant le juge argentin pour témoigner, voire dans le pire des cas être détenus en Argentine.**

Le 5 décembre 2006, la plainte a été élargie aux 23 Administrateurs de la Banque mondiale<sup>19</sup>.

<sup>14</sup> Voir [http://www.cedha.org.ar/en/more\\_information/national-contact-point-oecd-complaint.php](http://www.cedha.org.ar/en/more_information/national-contact-point-oecd-complaint.php)

<sup>15</sup> Voir la plainte : [http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/compliance-complaint-calyon.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/compliance-complaint-calyon.pdf)

<sup>16</sup> Voir le rapport des Amis de la Terre *Banques françaises et environnement : presque tout reste à faire*, Février 2006, [http://www.amisdelaterre.org/article.php3?id\\_article=2167](http://www.amisdelaterre.org/article.php3?id_article=2167)

<sup>17</sup> Voir la plainte : [http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/denuncia-penal-botnia-ence-spa.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/denuncia-penal-botnia-ence-spa.pdf)

<sup>18</sup> L'Article 55 de la loi 24.501 établit que les personnes affectant la santé d'autres personnes en contaminant l'eau, la terre et l'atmosphère avec des substances prohibées seront condamnées. Voir [http://www.cedha.org.ar/en/more\\_information/cedha\\_complaint\\_cellulose.php](http://www.cedha.org.ar/en/more_information/cedha_complaint_cellulose.php)

<sup>19</sup> Voir [http://www.cedha.org.ar/en/more\\_information/criminal-claim.php](http://www.cedha.org.ar/en/more_information/criminal-claim.php)

### 3. Plaintes devant la Cour Internationale de Justice : du jamais vu

#### Plainte de l'Argentine contre l'Uruguay

Le 4 mai 2006, l'Argentine portait plainte contre l'Uruguay auprès de la Cour Internationale de Justice (CIJ)<sup>20</sup>, pour violation du Traité du fleuve Uruguay. C'est la première fois qu'un Etat d'Amérique du Sud attaque un Etat voisin pour une dispute environnementale ; c'est également la première fois qu'un projet de la Banque mondiale est traîné devant la Cour Internationale de Justice. Le Traité du Fleuve Uruguay, traité bilatéral signé entre l'Argentine et l'Uruguay en 1975, établit la gestion commune et la protection des ressources naturelles du fleuve transfrontalier Uruguay<sup>21</sup>. L'Argentine affirme sur la base du Traité que la construction de l'usine sur la rive uruguayenne du fleuve doit être subordonnée à son consentement, ce qui n'est pas le cas.

Le 12 juillet 2006, la Cour Internationale de Justice jugeait la plainte. Elle rejetait les mesures conservatoires (mesures d'urgence) demandées par l'Argentine, au motif que l'Argentine n'offre pas de preuve substantielle que la contamination et les dangers envers les citoyens locaux sont imminents et irréversibles pendant la construction des usines. La Cour précisait : « la menace de pollution n'est pas imminente car les usines ne devraient pas être opérationnelles avant août 2007 ».

Cependant, la Cour ajoutait : « En accordant l'autorisation et la construction de l'Usine, l'Uruguay supporte tous les risques relatifs à toute recherche que la Cour pourrait mener ultérieurement [...]. S'il est établi que la construction des ouvrages implique la violation d'un droit légal, la possibilité ne peut et ne doit être exclue *a priori* que des procédures judiciaires concluent que de tels ouvrages ne peuvent être poursuivis, ou doivent être modifiés ou démantelés ». **La Cour laisse donc la porte ouverte à une plainte ultérieure sur le fond.**

Les experts juridiques de l'Argentine, qui s'attendaient à une décision négative concernant les mesures conservatoires (extrêmement rares en droit international), ont considéré ces éléments comme une victoire. La Cour ajoutait que « le présent cas souligne l'importance du besoin d'assurer la protection environnementale des ressources naturelles partagées, en permettant un développement économique durable ». Enfin, elle « encourage les deux parties à s'abstenir de toute action qui pourrait rendre encore plus difficile la résolution de la présente dispute ».

#### Plainte de l'Uruguay contre l'Argentine

Le 28 novembre 2006, l'Uruguay portait plainte à son tour contre l'Argentine à cause du projet Botnia. C'est la deuxième plainte à cause du projet auprès de la plus haute instance juridique internationale. L'Uruguay demande des mesures conservatoires pour faire évacuer les protestants du pont international entre l'Uruguay et l'Argentine, crucial pour la circulation et le commerce de l'Uruguay.

La plainte est en cours d'examen.

**C'est la première fois qu'un projet spécifique fait l'objet d'un tel conflit juridique entre les deux pays.**

### 4. Tribunal du MERCOSUR : l'Uruguay débouté économiquement<sup>22</sup>

Le blocage de 45 jours en mars-avril 2005 par les citoyens argentins de Gualeguaychú avait généré, selon l'Uruguay, un préjudice de plus de 400 millions de dollars. Les trois ponts bloqués sont en effet cruciaux pour les échanges entre l'Uruguay et l'Argentine, et représentent des moyens de communication vitaux pour le tourisme uruguayen, recette économique majeure du pays. En réaction, le 21 juin 2006, l'Uruguay portait plainte contre l'Argentine devant un tribunal ad hoc du MERCOSUR. Le gouvernement demandait réparation pour violation de l'accord de libre échange du MERCOSUR par l'Argentine<sup>23</sup>.

Le 6 septembre 2006, le Tribunal a estimé, du fait de la bonne foi de l'Argentine à tenter de dissuader les blocages, que cette dernière n'est pas tenue de verser des réparations à l'Uruguay. **Le Tribunal ajoute qu'il n'imposera aucune mesure spécifique à l'Argentine pour dissuader de futurs blocages. Ce dernier point augmente l'incertitude pour les investisseurs et financeurs potentiels du projet concernant la sécurité de leur investissement.**

Le Tribunal note en outre que les protestations et blocages des citoyens de Gualeguaychú contre les usines étaient « une réponse compréhensible et organisée pour défendre leurs droits légitimes à une menace imminente [...] et du fait de] l'échec des deux gouvernements à prendre en compte les demandes des citoyens locaux »<sup>24</sup>. Il ajoute sa « compréhension des sentiments d'alarme et en conséquence des protestations des citoyens de la rive

<sup>20</sup> Voir la plainte : [http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/cau\\_mesures\\_conservatoires.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/cau_mesures_conservatoires.pdf)

<sup>21</sup> Pour plus d'information voir *Tratado del Río Uruguay*, Montevideo, 7 de abril de 1961 <http://www.dsostenible.com.ar/acuerdos/trataduru.html>

<sup>22</sup> Voir le Verdict du Tribunal du MERCOSUR, 6 Septembre 2006 : [http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/)

<sup>23</sup> Accord dont les deux Etats sont parties et qui garantit la liberté de circulation des biens et des personnes

<sup>24</sup> Verdict du Tribunal, paragraphe 157

argentine, qui ont attiré l'attention sur la construction potentiellement dangereuse, et qui n'ont pas obtenu de réponses adéquates des deux gouvernements »<sup>25</sup>.

## 5. Plainte devant la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme<sup>26</sup>

Le 19 septembre 2005, M. le Dr Jorge Busti, Gouverneur de la province d'Entre Rios (Argentine), M. Guillermo Guastavino, Vice Gouverneur, et l'ONG CEDHA, portaient plainte contre l'Etat d'Uruguay devant la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH)<sup>27</sup>, pour violation de la Convention américaine relative aux droits de l'Homme adoptée le 22 novembre 1969.

**C'est la première fois au monde qu'un projet de la Banque mondiale est porté devant un tribunal international sur les droits humains.** Selon les plaignants, l'Uruguay viole plusieurs articles de la Convention américaine relative aux droits de l'Homme, de la Déclaration Américaine des Droits de l'Homme et du Protocole Additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'Homme sur les Droits économiques, sociaux et culturels.

La plainte est en cours d'examen.

# III. Une opposition des populations locales hors du commun

## 1. Contre le projet, la plus grande marche environnementale de l'histoire

### Une opposition hors du commun des populations de Gualeguaychú, qui s'élargit

Le projet de Botnia rencontre une opposition hors du commun. On peut ainsi noter :

- En mars-avril 2005, les opposants au projet Botnia organisaient un blocage des trois ponts internationaux reliant l'Argentine et l'Uruguay. Le blocage durait 45 jours, démontrant la détermination des populations ;
- En avril 2005, ils étaient 50 000 manifestants qui bloquaient le pont international entre l'Uruguay et l'Argentine le plus proche de l'usine Botnia ;
- **En avril 2006, 120 000 personnes d'Argentine et d'Uruguay manifestaient contre le projet, la plus importante marche environnementale de l'histoire et la plus grande manifestation jamais effectuée contre un projet de la Banque mondiale ;**
- Maintes protestations ont été effectuées auprès des Ambassades ;
- Le 10 septembre 2005, les opposants recommençaient un blocage sur la Route nationale 14, artère principale entre l'Argentine et l'Uruguay, qu'ils interrompaient volontairement au bout de quelques jours ;
- En septembre 2005, 10 000 étudiants protestaient contre la construction des usines ;
- Le 25 avril 2006, des représentants des populations locales se réunissaient devant l'Ambassade de Finlande à Buenos Aires (Argentine), pour protester contre les pratiques de l'entreprise Botnia. Les protestations coïncidaient avec la venue de la Ministre du Commerce finlandaise, qui annulait sa venue<sup>28</sup> ;
- Le 24 septembre 2006, une protestation avait à nouveau lieu sur le pont international proche du projet Botnia ;
- En septembre 2006 également, des centaines d'agriculteurs uruguayens bloquaient la route 21, protestant contre l'installation de l'usine chimique ISUSA qui produira et fournira Botnia en acide sulfurique. Les agriculteurs estimaient cette production extrêmement dangereuse incompatible avec leurs activités économiques locales, s'inquiétaient du risque de perte d'emplois à cause de dommages environnementaux potentiels, et critiquaient la localisation de l'usine dans une zone sensible en matière agricole. Ils collectaient 900 signatures en quelques jours ;
- Le 2 octobre 2006, l'opposition au projet jusqu'alors principalement argentine se développait en Uruguay : une grève des travailleurs sur le site même de Botnia et des blocages de routes contre une entreprise chimique approvisionnant Botnia entraînaient l'arrêt de la construction ;
- En octobre 2006, 10 000 lettres étaient envoyées à tous les Administrateurs de la Banque mondiale et à 150 acteurs financiers dans le monde pour leur demander de ne pas financer le projet :

<sup>25</sup> Verdict du Tribunal, paragraphe 173

<sup>26</sup> Voir la plainte : [http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/peticion-cidh-final.doc](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/peticion-cidh-final.doc)

<sup>27</sup> Pour en savoir plus sur la CIDH, voir <http://www.cidh.org/Basicos/frbas3.htm>

<sup>28</sup> Voir [http://www.cedha.org.ar/en/more\\_information/protestors-protest-botnia.php](http://www.cedha.org.ar/en/more_information/protestors-protest-botnia.php)

- Le 17 octobre 2006, scandalisés par la publication d'un rapport favorable à la construction de l'usine, plus de 2500 résidents de Gualeguaychú bloquaient encore le trafic pendant 48 h. Ils avertissaient la Banque mondiale qu'ils « retourneraient occuper le site pendant tout l'été ou jusqu'à ce que la Banque décide de partir » selon Juan Veronesi, membre de l'Assemblée des Citoyens et de l'Environnement de Gualeguaychú ;
- Le 19 novembre 2006, craignant une décision de la Banque mondiale de financer le projet, des milliers de manifestants bloquaient à nouveau le pont international entre l'Argentine et l'Uruguay ; ils y restaient jusqu'à l'annonce de la Banque mondiale ;
- Enfin, le 12 décembre 2006, 20 000 manifestants se rendaient à Buenos Aires, pour réclamer l'intervention immédiate du président de la République argentine afin de trouver une solution diplomatique au conflit.

**L'Assemblée des Citoyens et de l'Environnement de Gualeguaychu (Argentine)** à l'initiative de la plupart des manifestations et blocages, est un mouvement social sans coordination centralisée. L'Assemblée est constituée de résidents locaux regroupés pour un objectif commun ; ils n'ont pas de forme institutionnelle ni d'agenda politique, au delà de leur opposition à l'usine Botnia. L'Assemblée se réunit deux fois par semaine depuis deux ans en opposition aux usines. Les décisions sont prises sur la base démocratique des membres présents lors des réunions bi-hebdomadaires.

### Un projet cristallisant l'opposition de la société civile à l'échelle mondiale

Compte tenu de l'opposition massive au projet et du nombre record de plaintes, le projet Botnia est devenu un cas emblématique au niveau de la société civile internationale. Des groupes de la société civile, ONG environnementales, ONG de droits humains, acteurs travaillant sur la responsabilité des entreprises multinationales et des institutions financières ont organisé des conférences et ateliers sur le projet et les responsabilités des différentes parties prenantes, notamment à Londres, Bruxelles, Paris, Washington, Helsinki, et jusqu'à Rio de Janeiro, Santiago, au Cameroun ou en Mongolie.

► **Le réseau international Banktrack<sup>29</sup>, spécialisé sur la finance privée et présent dans quinze pays, a fait du projet Botnia un de ses « test cases » (projets tests) compte tenu de sa controverse hors du commun, pour analyser si les engagements sociétaux des banques internationales sont crédibles ou relèvent davantage de l'affichage médiatique. Avec le projet Botnia, Calyon est sur la sellette.**

### Les premières grèves des travailleurs de Botnia

Le 2 octobre 2006, l'opposition au projet jusqu'alors principalement argentine se développait en Uruguay : une grève des travailleurs sur le site même de Botnia entraînait l'arrêt de la construction, envoyant un signal clair aux autorités publiques sur les inquiétudes et le mécontentement des populations et travailleurs. Les travailleurs de Botnia employés dans la construction de l'usine (plus de 50% des 3500 emplois actuels) se mettaient en grève pour protester contre la venue planifiée par Botnia de plus de 1000 travailleurs européens qualifiés pour achever la construction de l'usine, qui emploie déjà 400 travailleurs étrangers.

## 2. Conséquence économique : un risque majeur

Selon le gouvernement uruguayen, le blocage des trois ponts internationaux entre l'Argentine et l'Uruguay pendant 45 jours en mars-avril 2005, décidé et réalisé par l'Assemblée des Citoyens et de l'Environnement de Gualeguaychu (Argentine) a coûté 400 millions \$ à l'Uruguay en pertes commerciales et touristiques. Les ponts constituent en effet des axes majeurs de communication pour l'Uruguay, qui en dépend notamment pour ses importants revenus touristiques.

L'Uruguay réagissait en attaquant l'Argentine devant un Tribunal ad hoc du MERCOSUR<sup>30</sup> constitué le 21 juin 2006, reprochant à l'Argentine d'avoir violé l'accord commercial conclu dans le cadre du MERCOSUR (accord de libre échange). Mais le Tribunal ad hoc déboutait l'Uruguay en estimant non seulement que l'Argentine n'était pas tenue de verser des réparations financières, mais qu'il n'imposerait aucune mesure spécifique à l'Argentine pour dissuader de futurs blocages<sup>31</sup>.

Lors du blocage, Botnia avait dû se résoudre à envoyer du matériel par bateau via le canal de Panama, ce qui avait fortement augmenté ses coûts. En outre, les opposants au projet demandent désormais au gouvernement argentin d'interdire le fret des cargos acheminant des fournitures et du matériel vers l'Uruguay, en utilisant une stipulation du Code des douanes, qui autorise l'arrêt de l'import / export pour des raisons relatives à la dégradation de l'environnement. **Les autorités argentines sont en train d'examiner cette option.**

<sup>29</sup> Voir <http://www.banktrack.org/?show=8&visitor=1>. Sur le projet Botnia/Calyon, voir la rubrique spéciale « Dodgy deals » (« projets douteux ») <http://www.banktrack.org/?id=46>

<sup>30</sup> Voir point II.4.

<sup>31</sup> Voir le Verdict du Tribunal du MERCOSUR, 6 Septembre 2006 : [http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/)

Enfin, en avril 2006, le cours de Bourse de Botnia baissait de presque 10% au Stock Exchange de New York et de 6% au Finnish Exchange, à la suite de l'abandon du projet par la banque néerlandaise ING (voir point III.3) et de nouvelles indiquant l'échec de la négociation bilatérale entre les Présidents d'Argentine et d'Uruguay, suite au refus de Botnia de stopper la construction de l'usine malgré la demande conjointe des deux Présidents.

- **Ces éléments augmentent l'incertitude pour les investisseurs et financeurs potentiels du projet Botnia, concernant la sécurité de leur investissement. Les populations locales ont affirmé à plusieurs reprises leur détermination à reconduire des blocages. Combien de blocages le projet Botnia pourra-t-il tolérer sur le plan économique ? Combien de blocages Calyon sera-t-il prêt à accepter malgré les pertes économiques qui en découleront ?**

### **3. Conséquence réputationnelle : l'abandon de deux entreprises impliquées**

**Le retrait d'ING (Pays Bas)<sup>32</sup> : un précédent bancaire pesant 480 millions \$**

Le 12 avril 2006, suite à une campagne internationale contre ING, une des deux plus grandes banques des Pays Bas, ING annonçait son retrait définitif du projet, entraînant pour le projet un manque de financement de 480 millions \$, soit 40% du coût total du projet.

Bien qu'ING ait pris le soin de préciser que son retrait n'était en rien lié aux principes d'Equateur dont la banque est signataire, il ne fait guère de doute pour la communauté internationale que l'opposition populaire massive au projet et les campagnes des ONG CEDHA (Argentine), REDES (Friends of the Earth Uruguay), Banktrack (réseau international sur la finance privée) et Milieu Defensie (Friends of the Earth Netherlands) ont pesé lourd dans la prise de décision.

- **Le précédent créé par ING peut et doit être suivi par Calyon.**

**L'abandon du projet d'usine de ENCE (Espagne) : un précédent industriel**

A l'origine du projet, deux usines étaient prévues à Fray Bentos : celle de Botnia (Finlande), dont la construction avait déjà débutée, et celle de ENCE (Espagne), plus petite. Suite aux pressions populaires massives, ENCE confirmait le 21 septembre 2006 qu'elle se retirait du lieu controversé et abandonnait son projet, souhaitant le relocaliser à un endroit moins conflictuel. Omar Lafuf, maire de Rio Negro Uruguay, citait comme principales raisons du retrait d'ENCE les pressions de la population de Gualaguaychú et la peur que les banques internationales refusent de financer un tel projet compte tenu de sa localisation et de ses risques.

- **Cette évolution positive de ENCE met en évidence a contrario le caractère intransigeant de Botnia qui refuse catégoriquement de remettre en cause son projet, exacerbant la crise diplomatique avec le gouvernement argentin et les tensions populaires avec les populations. Calyon ne doit pas financer une entreprise refusant le dialogue avec les parties prenantes.**

### **4. Conséquence politique : un grave conflit entre l'Argentine et l'Uruguay**

Le projet a dégénéré en un des conflits diplomatiques les plus graves des dernières décennies entre l'Argentine et l'Uruguay.

En avril 2006, suite aux pressions croissantes des populations locales, les deux Présidents argentin, M. Kirchner, et uruguayen, M. Vazquez, se réunissaient pour chercher une sortie de crise. Après onze heures de discussion, ils parvenaient à une solution négociée et demandaient conjointement à Botnia de stopper la construction de l'usine, dans l'attente de nouvelles études d'impact environnemental. **Mais Botnia refusait, provoquant l'échec de la négociation présidentielle et la chute du cours de bourse de Botnia de presque 10% au Stock Exchange de New York et de 6% au Finnish Exchange.**

Le même mois, la Ministre du Commerce finlandaise annulait sa venue en Argentine suite à l'annonce du Président argentin M. Kirchner qu'« elle ne recevrait pas un accueil chaleureux »<sup>33</sup>.

En novembre 2006, la proposition de médiation faite par l'ancien président soviétique, Prix Nobel de la Paix et actuellement directeur de l'ONG Green Cross International, M. Mikhaïl Gorbatchev, était refusée par l'Uruguay qui la jugeait « inopportune » et demandait l'intervention du Brésil.

<sup>32</sup> Lettre d'ING annonçant son retrait du projet, 12 avril 2006 : voir [http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/ing-pullout-letter-april-12-2006.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/ing-pullout-letter-april-12-2006.pdf)

<sup>33</sup> Voir [http://www.cedha.org.ar/en/more\\_information/protestors-protest-botnia.php](http://www.cedha.org.ar/en/more_information/protestors-protest-botnia.php)

Parallèlement, les chances de parvenir à une solution diplomatique grâce à l'intervention du Roi d'Espagne en novembre 2006 s'amenuisaient. En effet, les accusations présidentielles, les communications également accusatoires des Ambassades, la confrontation croissante des acteurs politiques et la couverture de presse exacerbée envoyaient des signaux négatifs aggravant le risque de perte de contrôle des autorités publiques. Le Président argentin M. Kirchner dénonçait « l'intransigeance » de son homologue uruguayen, et ajoutait que Botnia, la Banque mondiale et l'Uruguay étaient à blâmer pour n'avoir jamais proposé de négociation. De nouvelles accusations argentines pointaient l'utilisation par Botnia de facilités portuaires illégales pour décharger des containers apportant des matériaux de construction par bateau.

En novembre 2006, les autorités uruguayennes répliquaient en attaquant l'Argentine devant la Cour Internationale de Justice, dénonçant les blocages des routes internationales empêchant les échanges commerciaux et touristiques et la violation par l'Argentine des accords de libre échange du MERCOSUR, ce à quoi l'Argentine répondait que l'Uruguay viole le Traité du fleuve Uruguay<sup>34</sup>.

Les pays de la région craignaient que le conflit fasse tache d'huile : Brésil, Chili et Vénézuëla tentaient d'intervenir pour éviter des impacts potentiels sur leurs relations commerciales entre membres du MERCOSUR et avec l'Europe. L'Uruguay réclamait qu'un gazoduc de plusieurs milliards de dollars prévu pour approvisionner le pays via l'Argentine évite de passer sur le territoire de cette dernière, craignant des mesures de rétorsion de l'Argentine (coupure de l'approvisionnement en gaz) suite à la construction de l'usine Botnia.

Le soutien de la Banque mondiale au projet, le 21 novembre 2006, ne faisait qu'aggraver la crise diplomatique.

## IV. Le soutien de la Banque mondiale aggrave la crise

Deux organes du Groupe Banque mondiale sont impliqués dans le projet :

- la Société Financière Internationale (SFI), accordant des prêts au secteur privé ;
- l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI), accordant des garanties au secteur privé.

### 1. Les critiques du médiateur du groupe Banque mondiale : une étude d'impact incomplète et des violations des normes de la Banque

#### Une plainte acceptée par le médiateur de la Banque mondiale

En septembre 2005, une plainte<sup>35</sup> était déposée auprès du médiateur (Compliance Advisor / Ombudsman, CAO) du groupe Banque mondiale. Cette plainte émanait de :

- CEDHA, ONG argentine ;
- le Gouverneur de la Province de Entre Rios (Argentine), M. le Dr Jorge Busti ;
- le Vice Gouverneur de la Province de Entre Rios (Argentine), M. Guillermo Angel Guastavino ;
- l'Asamblea Cuidadana Ambiental de Gualeguaychu (Assemblée des Citoyens de l'Environnement de Gualeguaychu, Argentine) ;
- Mo.Vi.T.De.S, Movimiento por la Vida, El Trabajo y un Desarrollo Sustentable (Mouvement pour la Vie, le Travail et le Développement durable, Uruguay) ;
- Grupo Ecológico de Young (Groupe Ecologique de Jeunes, Uruguay) ;
- Asociación de Maestros de Rio Negro (Association des Professeurs de Rio Negro, Uruguay) ;
- 39 633 individus qui ont signé de leurs noms en soutien de la plainte.

La plainte visait deux projets : le projet Orion de l'entreprise finlandaise Botnia ("projet Botnia") et le projet de Celulosas de M'Bopicuá de l'entreprise espagnole ENCE [projet abandonné depuis].

Le 10 novembre 2005, le médiateur acceptait la plainte<sup>36</sup>. En novembre 2005, il produisait un rapport préliminaire particulièrement critique sur le projet<sup>37</sup>. Le médiateur recommandait qu'un audit des procédures de la SFI et de l'AMGI soit entrepris, afin d'analyser le respect des exigences environnementales et sociales des deux organisations. En juillet 2005, la SFI elle-même avait admis qu'il y avait eu des lacunes dans sa vérification des exigences concernant le projet.

<sup>34</sup> Voir <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,date:2006-11-22~menuPK:34461~pagePK:34392~piPK:64256810~theSitePK:4607,00.html>

et l'article du Financial Times cité

<sup>35</sup> Voir la plainte sur [http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/cao-complaint-letter.doc](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/cao-complaint-letter.doc)

<sup>36</sup> Voir <http://www.cedha.org.ar/docs/cao-letter-eng.pdf>

<sup>37</sup> Preliminary Assessment Report - Complaint Regarding IFC's Proposed Investment in Celulosas de M'Bopicuá and Orion Projects, Uruguay.

Voir <http://www.cedha.org.ar/docs/cao-preliminary-assessment-eng.pdf>

Le 22 février 2006, le médiateur publiait son rapport final <sup>38</sup>. Dans son résumé, il souligne : « La vérification des exigences de la SFI concernant l'achèvement des études d'impact en amont de leur publication est inadéquate et en violation de la politique d'Accès à l'Information de l'organisation, conduisant à la publication d'études d'impact inachevées » <sup>39</sup>.

### La mise en évidence des défaillances de l'étude d'impact environnemental

Plusieurs critiques graves sont liées à l'étude d'impact environnemental du projet, étude obligatoire pour un projet de catégorie A dans la classification internationale (projet ayant des impacts potentiellement significatifs) :

- Consultation inadéquate des populations : Les populations locales se sont maintes fois exprimées sur les consultations inadéquates menées dans le cadre du projet. Alors que les normes de la Banque mondiale exigent une double consultation en amont de la construction du projet <sup>40</sup>, l'usine était déjà en construction **avant** le début de l'étude d'impact demandée par la Banque mondiale ;
- Etude d'impact inachevée alors que la construction de l'usine Botnia avait déjà débuté : mêmes raisons ;
- Le médiateur a confirmé qu'en Uruguay, des menaces ont été effectuées à l'encontre des opposants au projet, dont plusieurs ont été harcelés. Certains ont même été menacés avec des fusils ;
- Le médiateur ajoute « Les études d'impact offrent peu d'éléments indiquant que les populations affectées sur la rive argentine ont été consultées » <sup>41</sup> ;
- Etude d'impact incomplète : l'étude d'impact ignore largement les impacts potentiels sur la rive argentine du fleuve Uruguay, en face de l'usine ;
- Le médiateur estime que les études d'impact environnemental « échouent à prendre en compte les inquiétudes des populations potentiellement affectées » ;
- Le médiateur écrit que les études d'impact « n'offrent pas d'éléments suffisants attestant que les impacts potentiels sur le tourisme et l'agriculture ont été correctement pris en compte » <sup>42</sup>
- Le rapport du médiateur indique les études d'impact n'ont pas pris en compte « les conséquences sociales et environnementales » des immenses plantations d'eucalyptus qui sont nécessaires pour fournir la matière première aux usines ;
- Absence d'étude d'impacts cumulatifs [nécessaire à l'origine, lorsque les deux usines de Botnia et d'ENCE étaient prévues. N'est plus nécessaire suite à l'abandon de l'usine ENCE du fait de la pression populaire].

**Le projet est en violation des normes environnementales et sociales et d'accès à l'information du Groupe Banque mondiale. En conséquence, le Groupe Banque mondiale aurait du rejeter le financement du projet.**

### La remise en cause des analyses de la Banque mondiale

Suite aux critiques face à l'absence d'étude d'impacts cumulatifs dans le projet initial comprenant deux usines, la SFI avait demandé la réalisation de l'étude. Quoique celle-ci ne soit plus d'actualité suite à l'abandon de la seconde usine par ENCE, les conclusions tirées par la SFI sont édifiantes.

En octobre 2006, l'entreprise ENCE estimait finalement « impossible » de construire son usine à 4 km de celle de Botnia compte tenu de leurs dimensions colossales respectives. Les responsables d'ENCE ajoutaient que l'augmentation massive du trafic résultant du double investissement à Fray Bentos, à elle seule, serait intenable. Étonnamment, ce problème de congestion du trafic n'est même pas mentionné dans l'étude réalisée par la SFI sur les impacts cumulatifs. Au contraire, et contre toute attente, les deux rapports Ecometrix et Hatfield suggèrent une possible réduction et une amélioration du trafic après la construction des deux usines géantes.

M. Arregui, directeur général de ENCE, estimait en outre après une visite en Uruguay et en Argentine, que les conséquences de leur abandon du site de Fray Bentos leur coûterait 20 à 200 millions \$, et que ce coût était notamment imputable à l'autorisation déraisonnable par l'Uruguay des deux usines au même endroit. Pourtant, en contradiction directe avec la décision de l'industriel, les deux rapports Ecometrix et Hatfield de la SFI concluaient que « l'étude d'impact cumulatifs révisée de septembre 2006 traite effectivement les problèmes posés par les parties prenantes [et que] le projet actuel et sa planification sont appropriés pour des opérations saines environnementalement et durables ».

**Autre élément remettant en cause la viabilité des analyses de la SFI et de l'AMGI, toutes deux n'ont mentionné en rien les troubles diplomatiques et populaires graves liés au projet, dans leurs documents à l'intention des Administrateurs du Groupe Banque mondiale.** La SFI a même publié pendant un temps sur son site l'information selon laquelle le projet était largement soutenu par les populations locales, niant ainsi la plus grande marche environnementale de l'histoire opposée au projet.

<sup>38</sup> CAO Audit of IFC's and MIGA's Due Diligence for two Pulp Mills in Uruguay - Final Report. Voir

[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/cao-final-audit-report-eng.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/cao-final-audit-report-eng.pdf)

<sup>39</sup> Final report, Executive Summary, [http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/cao-final-audit-report-eng.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/cao-final-audit-report-eng.pdf)

<sup>40</sup> Voir Politique Opérationnelle relative à l'évaluation environnementale (O.P. 4.01) et Procédure de la Banque relative à l'évaluation environnementale (B.P. 4.01), Banque mondiale

<sup>41</sup> Voir <http://www.cedha.org.ar/docs/cao-preliminary-assessment-eng.pdf>

<sup>42</sup> Voir <http://www.cedha.org.ar/docs/cao-preliminary-assessment-eng.pdf>

La SFI a également publié une étude qu'elle a commissionnée, largement reproduite dans les quotidiens nationaux, selon laquelle « le changement de paysage est un changement permanent, cependant la réponse du public aux nouvelles caractéristiques industrielles est subjective et peut changer dans le temps comme le public s'habitue au nouveau paysage »<sup>43</sup>. Cette analyse a été reçue comme un mépris des préoccupations des populations locales, qui refusent la défiguration des sites touristiques (notamment les plages, d'où l'usine géante sera extrêmement visible). Mais elle traduit également le caractère partiel de l'analyse économique de la SFI, qui nie l'impact du projet Botnia sur les recettes touristiques de la région : qui continuera à aller « au vert » ou à la plage à proximité d'une des plus grosses usines chimiques du monde ?

Un autre élément de controverse est lié à une information (non confirmée) selon laquelle l'Uruguay aurait donné à l'usine Botnia le droit de doubler sa consommation d'eau tirée du fleuve Uruguay, mettant en doute la validité d'une étude de la SFI déjà critiquée.

► **Calyon ne doit pas se reposer sur des études incomplètes, controversées ou sévèrement remises en cause par le médiateur indépendant du Groupe Banque mondiale.**

## 2. Un intérêt économique controversé

Le projet Botnia, d'un coût total de 1,2 milliards de dollars, constitue le plus gros investissement étranger jamais effectué en Uruguay. Selon la Banque mondiale, il générera 2500 emplois locaux (dont 300 emplois directs dans l'usine), augmentera le PIB de l'Uruguay de 2% et ses exportations de 8% une fois l'usine achevée<sup>44</sup>.

Plusieurs analyses remettent en cause le bien fondé économique du projet :

- La création de 300 emplois directs est extrêmement faible au regard du montant colossal de l'investissement. L'usine papetière, très capitaliste, est très peu pourvoyeuse d'emplois ;
- Une grève a été menée par les travailleurs locaux de Botnia pour protester contre la venue planifiée par Botnia de plus de 1000 travailleurs européens qualifiés pour achever la construction de l'usine, qui emploie déjà 400 travailleurs étrangers. Inversement, les emplois réservés aux locaux sont des emplois peu qualifiés et mal payés ;
- **L'usine Botnia bénéficie d'une exemption de taxes fiscales sur une durée de 30 ans, ce qui minimise gravement les retombées économiques pour les pouvoirs publics et les populations locales ;**
- Le site choisi par Botnia est au coeur d'une zone écologiquement riche, et génératrice de recettes touristiques importantes. Une usine géante de pâte à papier entrainera une dégradation esthétique et visuelle de la zone, sera extrêmement visible depuis les plages touristiques, aura des nuisances olfactives importantes (odeur d'oeuf pourri) et sera potentiellement génératrice de pollutions graves. Le médiateur de la Banque mondiale a reconnu que les impacts potentiels du projet sur le tourisme n'étaient pas correctement pris en compte (voir point IV.1) ;
- De même, le médiateur de la Banque mondiale a reconnu que les impacts potentiels du projet sur l'agriculture n'étaient pas correctement pris en compte (voir point IV.1) ;
- Enfin, le médiateur de la Banque mondiale reconnaît que l'étude d'impact ignore largement les impacts potentiels du projet sur la rive argentine du fleuve Uruguay, distante seulement de quelques kilomètres de l'usine (voir point IV.1).

► **L'ensemble de ces éléments remettent en cause au moins partiellement la validité économique du projet. La plus value économique nette du projet ne peut s'analyser qu'en y retranchant les pertes économiques induites par le projet dans les autres secteurs d'activités (tourisme, agriculture, etc), pertes sous estimées selon le médiateur de la Banque mondiale.**

## 3. Le soutien du groupe Banque mondiale : une erreur potentiellement tragique pour les populations

Le président de la Banque mondiale, M. Paul Wolfowitz, avait exprimé son inquiétude sur le projet et son éventuel soutien par la Banque mondiale. A plusieurs occasions, il avait annoncé que le soutien de la Banque au projet dépendait de plusieurs conditions :

- le respect intégral des politiques sociales et environnementales de la SFI ;
- surtout, un accord entre l'Argentine et l'Uruguay pour permettre un vote unifié et consensuel du Conseil d'Administration de la Banque.

<sup>43</sup> Voir le communiqué de presse de CEDHA, *Yet Another Unbelievable IFC Disclosure Error on Environmental Report of Uruguay Mills*, 10 octobre 2006

<sup>44</sup> Voir

<http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTRESEARCH/EXTPROGRAMS/EXTTRADERESEARHC/0..contentMDK:21138040~menuPK:51428254~pagePK:210082~piPK:210098~theSitePK:544849,00.html>

Ces conditions n'ont été respectées ni l'une ni l'autre, fragilisant d'autant la position et la crédibilité de la Banque mondiale dans le projet. Malgré tous les risques et la violation des procédures de la SFI, le groupe Banque mondiale accordait le 21 novembre 2006 un soutien au projet de 520 millions \$ :

- 170 millions \$ via la Société Financière Internationale (SFI) ;
- jusqu'à 350 millions \$ via l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI).

En octobre, Romina Picolotti, Secrétaire à l'Environnement de l'Argentine, avait envoyé une lettre au Président de la Banque mondiale, lui demandant de rejeter le projet et le tenant personnellement responsable pour toute répercussion que le projet pourrait occasionner.

L'attaché environnemental du Ministère des Affaires Etrangères argentin a réagi agressivement au soutien de la Banque mondiale dans le projet en indiquant : « La SFI n'a pas été créée pour protéger l'environnement, mais pour accorder des prêts au secteur privé, ce qui est son objectif prioritaire. [...] Le conflit qui résultera de cet investissement sera un point de friction entre l'Argentine et l'Uruguay qui pourrait durer entre 50 et 80 ans ». De son côté, le Ministre des Affaires Etrangères uruguayen disait « Nous ne négocierons pas avec des blocages de routes ».

Suite à l'annonce de la Banque mondiale, des milliers de manifestants bloquaient à nouveau le pont international entre l'Argentine et l'Uruguay. **En réaction après 8 jours de blocage, l'Uruguay déposait le 29 novembre une plainte contre l'Argentine auprès de la Cour International de Justice.**

**Le 30 novembre 2006, le président de l'Uruguay M. Tabaré Vazquez envoyait l'armée contre les milliers de manifestants argentins, fait sans précédent dans la région** <sup>45</sup>. Un quotidien national argentin titrait « C'est le premier signe que la situation n'est plus contrôlable ». Les manifestants réagissaient à leur tour en promettant de continuer le blocage du pont international entre l'Argentine et l'Uruguay. Depuis, le président uruguayen a annoncé que des troupes supplémentaires seraient envoyées sur place. Quelques incidents mineurs ont été rapportés, causés par des suspects inconnus ayant affronté des agents de sécurité de Botnia, ce qui a mis les autorités locales en alerte. Le gouvernement argentin a réagi à son tour en la personne de M. Garcia Moritan, Vice Ministre des Affaires Etrangères, qui a estimé que « cela envoyait un mauvais signal aux communautés locales, et causait une alarme supplémentaire ». Les troupes étaient retirées au bout de dix jours.

**La militarisation du conflit représente un nouveau risque d'escalade de la violence et aggrave encore la crise diplomatique liée au projet Botnia. Botnia continue pourtant la construction de l'usine à un rythme accéléré, minant sa crédibilité sociétale.**

De nombreux experts sur le développement, y compris au sein de la Banque mondiale, estiment que le projet Botnia est un exemple typique de l'échec des pratiques de la SFI pour travailler avec les communautés locales dans des projets à hauts risques. Nombre d'entre eux ajoutent que la SFI contribue en fait à accroître le risque et l'opposition sociale aux investisseurs privés qu'elle était supposée attirer. Les positions politiques de l'Argentine et de l'Uruguay se sont crispées après l'annonce de la Banque. Certains Administrateurs de la Banque mondiale ont reconnu que la SFI avait un sérieux problème en matière d'engagement avec les populations locales. **Ainsi, un administrateur de la Banque mondiale, sous couvert d'anonymat, a indiqué : « Trouver un moyen de créer une appropriation locale des projets de la SFI sera essentiel au 21<sup>ème</sup> siècle. Clairement, ce projet n'a pas d'appropriation locale. ».**

► **La Banque mondiale, à l'encontre de son mandat de développement, n'a pris en compte ni le conflit diplomatique majeur que crée le projet, ni le nombre record de plaintes, ni l'opposition populaire incroyable contre le projet. Son dogmatisme économique, aggravant la crise, ne doit pas être suivi par Calyon.**

## V. Des risques environnementaux significatifs

### 1. Une industrie parmi les plus polluantes du monde

L'industrie de la pâte à papier est une industrie chimique, parmi les plus polluantes du monde. Ainsi, les usines de pâte à papier sont classées de manière systématique en catégorie A dans la classification Banque mondiale, c'est à dire la catégorie de projets aux impacts les plus significatifs et potentiellement irréversibles sur l'environnement et la seule pour laquelle une étude d'impact sur l'environnement est obligatoire.

L'usine sera une des plus importantes du monde, avec une production de 1 million t/ an. A elle seule, elle produira davantage que toutes les usines d'Argentine réunies. Elle utilisera la technologie ECF (Elemental

<sup>45</sup> Voir [http://www.cedha.org.ar/en/more\\_information/uruguay-deploys.php](http://www.cedha.org.ar/en/more_information/uruguay-deploys.php)

Chlorine Free). Ce procédé industriel incorpore du dioxyde de chlore dans le processus de blanchissement et produits notamment :

- des perturbateurs endocriniens <sup>46</sup>. Ainsi, un rapport de l'Université Nationale d'Uruguay a mis en évidence que les émissions du projet Botnia contiennent des éléments dont la structure chimique est similaire à celle des hormones des poissons et qui pourraient endommager leurs systèmes reproductifs et endocriniens <sup>47</sup> ;
- des dioxines, qui sont un Polluant Organique Persistant (POP) <sup>48</sup>, c'est-à-dire une des catégories les plus dangereuses de polluants chimiques. La toxicité des POP est telle que, pour ceux qui sont réglementés, les valeurs limite à l'émission sont de l'ordre du ng (milliardième de gramme).

La production entraîne également l'émission de dioxyde de soufre, responsable des pluies acides. D'autre part, l'usine rejettera des déchets dans le fleuve Uruguay, fleuve transfrontalier aujourd'hui peu pollué.

## 2. Une ressource naturelle insuffisante ?

Outre les défaillances mises en évidence par le médiateur de la Banque mondiale (voir point IV.1.), l'Université Nationale d'Uruguay <sup>49</sup> a mis en évidence que les usines de Fray Bentos nécessiteraient 300 000 hectares de plantation d'eucalyptus dans un rayon de 200 km, pour pouvoir faire fonctionner à pleine capacité les usines. Or l'Uruguay a la capacité de produire du bois sur une superficie représentant seulement 44% de cette taille (soit 132 000 ha).

L'usine de ENCE a été abandonnée depuis lors. Elle avait une capacité prévue de 500 000 t par an, soit la moitié de celle de Botnia. Son abandon diminue donc le besoin d'un tiers, soit une demande finale de 198 000 ha.

Même avec l'abandon de l'usine ENCE, la zone ne peut fournir que 67% des besoins de l'usine Botnia. L'équilibre économique du projet pourrait donc être remis en question par cette étude de l'Université Nationale d'Uruguay, car l'usine pourrait tourner en sous capacité ou importer du bois de distances supérieures, opération nécessairement plus coûteuse (et plus polluante).

## 3. Une usine n'utilisant pas les meilleures technologies disponibles

L'usine de Botnia ne répond pas aux meilleures pratiques internationales : en effet, elle utilise la technologie ECF (Elemental Chlorine Free), et non la meilleure technologie TCF (Total Chlorine Free) en circuit oxygéné clos, qui est beaucoup moins polluant.

En Finlande et plus largement en Europe, Botnia n'utilise plus la technologie ECF <sup>50</sup>. Pourquoi l'utiliser en Uruguay alors que 300 000 personnes vivent autour de l'usine ? Ce choix de Botnia met en évidence l'utilisation de doubles standards inacceptables pour les populations uruguayennes et argentines.

Botnia a pourtant affirmé que l'usine géante utiliserait les meilleures pratiques disponibles. Pourtant, le rapport Hatfield commissionné par la Banque mondiale analyse que cet engagement de Botnia ne peut être confirmé dans les faits, à cause du manque d'information rendue disponible par Botnia.

► **Calyon ne peut financer en Uruguay un projet ne répondant pas aux meilleures pratiques internationales, alors que l'entreprise qui le construit applique déjà ces meilleures pratiques en Europe. Ces doubles standards décrédibilisent les engagements de responsabilité de l'entreprise.**

## 4. Un projet menaçant une zone humide d'intérêt mondial (zone Ramsar <sup>51</sup>)

La zone de 'Esteros de Farrapos e Islas del Río Uruguay', située sur le fleuve Uruguay, est une zone humide classée, d'importance internationale. Située dans la province de Rio Negro en Uruguay, elle mesure 6327 hectares. Elle figure sur la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale. L'Uruguay, en tant que membre de la Convention de Ramsar, a des obligations juridiques internationales de protection de cette zone, qui est en outre un important site d'accueil de la faune migratrice.

<sup>46</sup> Les perturbateurs endocriniens sont des substances qui perturbent les glandes endocrines, les hormones ou les tissus-cibles sur lesquels elles agissent. Le système endocrinien est composé de l'ensemble des glandes et des hormones qu'elles sécrètent, intervenant dans le développement, la croissance, la reproduction et le comportement des humains et des animaux. Des effets néfastes des perturbateurs endocriniens ont été observés sur la fréquence de certains troubles du système reproducteur humain et de certains cancers, et sur la reproduction, la croissance et le développement de certaines espèces sauvages. Voir <http://www.greenfacts.org/fr/perturbateurs-endocriniens/niveau-1.htm#1>

<sup>47</sup> Voir *Rapport de l'Université de la République d'Uruguay*, Juin 2006, [http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/)

<sup>48</sup> Les POP sont des espèces chimiques chlorées présentant une toxicité reconnue, une forte persistance dans l'environnement, des propriétés de bioaccumulation et de transport longue distance. Voir le site de l'ADEME, <http://www.ademe.fr/entreprises/polluants/polluants/polluant.asp?ID=49&o=6>

<sup>49</sup> Voir *Rapport de l'Université de la République d'Uruguay*, Juin 2006, [http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/)

<sup>50</sup> Voir [http://www.cedha.org.ar/en/more\\_information/cedha-compliance-complaint-ing.php](http://www.cedha.org.ar/en/more_information/cedha-compliance-complaint-ing.php)

<sup>51</sup> La Convention sur les zones humides, signée à Ramsar (Iran) en 1971, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et la coopération internationale pour la conservation des zones humides. La Convention a actuellement 150 Parties contractantes qui ont inscrit 1590 zones humides, pour une superficie totale de 134 millions d'hectares, sur la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale. Voir <http://www.ramsar.org/indexfr.htm>

**La zone humide n'est qu'à 14 km de l'usine Botnia**, située en aval sur le fleuve Uruguay. L'étude préliminaire d'impact cumulatifs reconnaît qu'en certaines conditions de marées et de climat, le fleuve Uruguay reflue, l'eau à proximité de l'usine pouvant atteindre la zone humide. Cette analyse a été confirmée par des études académiques comprenant des expertises hydrologiques<sup>52</sup> qui mettent en évidence l'occurrence de larges reflux du fleuve Uruguay, et indiquent que des Polluants Organiques Persistants émis par le processus de blanchissement au chlore pourront atteindre la zone Ramsar lorsque l'usine sera en activité<sup>53</sup>.

Le Secrétaire Général de Ramsar a été notifié du risque menaçant la zone Ramsar lié au projet Botnia. Il a adressé une lettre officielle à l'Uruguay le 21 juillet 2006<sup>54</sup> et à la SFI (groupe Banque mondiale) le 16 octobre 2006<sup>55</sup>.

## VI. Un projet en contradiction totale avec les valeurs mutualistes du Crédit Agricole

### 1. Les valeurs affichées par le Crédit Agricole valent-elles à l'international ?

En France, le Crédit Agricole communique massivement sur sa différence avec les banques privées, différence liée principalement à ses valeurs mutualistes. On peut lire ainsi :

- « Le Crédit Agricole a puisé dans ses valeurs identitaires pour souligner la dimension humaine et responsable de son engagement vis à vis de ses clients »<sup>56</sup> ;
- « [...] le Crédit Agricole partage des valeurs de proximité et de solidarité qu'il défend au plus près du terrain »<sup>57</sup> ;
- « Le Crédit Agricole a accompagné les grandes mutations de l'économie dans le respect du principe de proximité »<sup>58</sup>.

Au niveau des engagements internationaux, on lit également :

- L'« expression de la volonté du Groupe de s'ouvrir au marché tout en confortant son identité mutualiste [...] »<sup>59</sup> ;
- « Le Groupe fonde son développement sur des valeurs partagées de cohésion, d'ouverture et de responsabilité »<sup>60</sup> ;
- « Le développement à l'international du Groupe devrait permettre d'exporter à l'ensemble du dispositif les « bonnes pratiques sociales, sociétales et environnementales »<sup>61</sup> ;
- Calyon a signé les Principes d'Equateur basés sur les politiques de sauvegarde de la Société Financière Internationale (groupe Banque mondiale). C'est la seule banque française à les avoir signés.

Il semble donc que le Crédit Agricole s'engage explicitement sur sa responsabilité sociétale au niveau international.

### 2. Le projet Botnia va totalement à l'encontre des valeurs affichées

Comment être mutualiste en finançant un projet qui met contre lui 120 000 personnes dans la rue ?

Le projet Botnia est un des plus controversés au monde :

- Il est la cible d'une mobilisation hors du commun des populations locales, à la fois en Argentine et en Uruguay ;
- Il est la cible d'un nombre sans précédent de plaintes et procès, y compris au niveau de la plus haute juridiction internationale, la Cour Internationale de Justice ;
- Le projet est la cause d'un conflit diplomatique extrêmement grave entre l'Uruguay et l'Argentine, qui ne fait que s'amplifier ;

<sup>52</sup> Voir *Rapport de l'Université de la République d'Uruguay*, Juin 2006, [http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/)

<sup>53</sup> Voir [http://www.cedha.org.ar/en/more\\_information/botnia-fails-safety-requirements.php](http://www.cedha.org.ar/en/more_information/botnia-fails-safety-requirements.php)

<sup>54</sup> Voir [http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/carta-uruguay-ramsar.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/carta-uruguay-ramsar.pdf)

<sup>55</sup> Voir [http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/letter-ramsar-ifc.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/letter-ramsar-ifc.pdf)

<sup>56</sup> *Rapport annuel développement durable 2005*, p.15

<sup>57</sup> *Rapport annuel développement durable 2005*, p.39

<sup>58</sup> <http://www.credit-agricole.fr/groupe-credit-agricole/qui-sommes-nous-13/index.html>

<sup>59</sup> <http://www.credit-agricole.fr/groupe-credit-agricole/qui-sommes-nous-13/notre-organisation-14/index.html>

<sup>60</sup> *Rapport annuel développement durable 2005*, p.3

<sup>61</sup> *Rapport annuel développement durable 2005*, p.17

- Deux entreprises, la banque néerlandaise ING et l'entreprise espagnole ENCE, ont déjà renoncé aux projets suite aux mobilisations populaires ;
- Le soutien de la Banque mondiale, extrêmement controversé, est basé sur des études d'impact environnemental biaisées et incomplètes ;
- Le médiateur de la Banque mondiale a conclu à la violation des normes de la Banque mondiale dans le projet (normes sur lesquelles sont basées les principes d'Equateur signés par Calyon).

**Le projet est contraire aux valeurs de responsabilité, de solidarité, de proximité affichées par le groupe Crédit Agricole.**

120 000 personnes en Argentine principalement, pays qui compte 40 millions d'habitants, correspondent à 190 000 personnes en France (qui compte 62 millions d'habitants).

► **Le Crédit Agricole accepterait-il de financer, en France, une usine chimique géante réunissant contre elle près de 200 000 personnes ? Cela paraît difficilement imaginable. En conséquence, si les valeurs du Crédit Agricole sont les mêmes en France et au niveau international, pourquoi Calyon financerait-il ce projet en Uruguay ? Le mutualisme façon Crédit Agricole vaut-il seulement pour les Français ou également à l'international ?**

Si le groupe Crédit Agricole communique sur le mutualisme et le développement durable en France, mais qu'aucun de ces engagements ne vaut à l'étranger (puisque Calyon estime que les principes d'Equateur ne s'appliquent pas au projet), cela revient à appliquer des doubles standards inacceptables entre la France et les pays du Sud.

► **Si Calyon, malgré tous les risques mentionnés, accepte de financer le projet, il se comporte au mépris des principes de responsabilité et de mutualisme - exactement comme n'importe quelle banque cotée - avec une recherche prioritaire du profit sans considérations sociales et environnementales crédibles. Dans le cas inverse, et compte tenu de la controverse exceptionnelle liée au projet, Calyon devrait logiquement s'engager à appliquer les Principes d'Equateur, conduisant à un rejet du projet.**

Les 41 Caisses régionales du Crédit Agricole, qui semblent porter les valeurs mutualistes du groupe plus clairement que Calyon, sont propriétaires à 54,7% de Crédit Agricole S.A., via SAS Rue La Boétie. Calyon est une filiale à 100% de Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales peuvent donc légitimement intervenir pour faire en sorte que Calyon ne finance pas le projet.

## VII. Conclusion et recommandation

Calyon envisage de financer le projet d'usine géante de pâte à papier que l'entreprise finlandaise Botnia construit en Uruguay. Ce projet Botnia, pour les multiples raisons exposées précédemment, est un des plus controversés du monde. La construction de l'usine étant déjà largement avancée, il semble peu probable que Botnia accepte volontairement de relocaliser son usine dans un site moins controversé (Botnia a même refusé un arrêt provisoire des travaux émanant des deux présidents argentin et uruguayen).

La seule position responsable de Calyon est donc de ne pas s'impliquer dans le projet.

### ► Financer le projet créerait des risques majeurs pour le groupe Crédit Agricole :

- **Risque d'image pour l'ensemble du groupe :**
  - o Contradiction avec les valeurs mutualistes et les principes de solidarité, de proximité et de responsabilité affichés par le groupe Crédit Agricole ;
  - o Contradiction avec la responsabilité affichée par Calyon sur les Principes d'Equateur, nuisant à la crédibilité de ces derniers ;
  - o Contradiction avec les efforts faits par le groupe Crédit Agricole en matière environnementale (Offre Environnement en avril 2006, réalisations de Bilans Carbone et engagement partiel à la neutralité carbone des émissions directes de gaz à effet de serre, en dehors de la signature des Principes d'Equateur). Ce méga-projet ayant un impact très supérieur à toutes ces initiatives, son soutien ruinerait profondément la réputation du Crédit Agricole en matière environnementale.
- **Risque juridique :** sur les quatorze plaintes liées au projet, huit concernent des entreprises. Notamment, le Point de Contact National de Finlande a accepté la plainte contre Nordea Bank pour violation des Principes directeurs de l'OCDE, en tant que co-arrangeur principal du projet. Calyon ayant exactement le même rôle que Nordea dans le projet, il est clair qu'il s'exposerait immédiatement à une plainte. D'autres actions juridiques pourraient également être mises en oeuvre. En plus de condamnations potentielles, ces actions pourraient avoir un impact médiatique particulièrement dommageable pour le Crédit Agricole.
- **Risque économique :** les populations locales ont démontré à maintes reprises leur détermination hors du commun. Elles ont la capacité de bloquer durablement le projet, occasionnant des pertes économiques graves qui pourraient remettre en cause la viabilité économique du projet, créant ainsi un risque direct pour ses financeurs.

Il est à noter que le soutien du projet par la Banque mondiale ne suffira pas à obtenir l'adhésion de la population ni garantir le respect des normes internationales. Il sera donc également insuffisant pour protéger le Crédit Agricole contre les risques réputationnels, médiatiques, économiques et juridiques.

### Les Amis de la Terre ont déjà rencontré le Crédit Agricole à plusieurs reprises pour attirer son attention sur les risques du projet :

- lors d'une réunion avec les responsables développement durable du groupe et un représentant de l'ONG argentine CEDHA, partenaire des Amis de la Terre, le 19 juin 2006 ;
- lors de la réunion des Amis de la Terre avec le Président du groupe, M. René Carron, le 26 septembre 2006 ;
- lors de la présentation par les Amis de la Terre de leur rapport « 20 propositions pour l'environnement au Crédit Agricole », devant l'ensemble des correspondants développement durable du groupe, le 30 novembre 2006. A la question d'un participant sur les risques du projet, les Amis de la Terre évoquaient le risque d'escalade de la violence et de militarisation du conflit. Le jour même, le Président uruguayen envoyait l'armée sur le site, fait confirmant l'analyse des Amis de la Terre sur les risques du projet.

### ► En conséquence, les Amis de la Terre France, Sherpa (France), Banktrack (international), Friends of the Earth International, CEDHA (Argentine), REDES (Friends of the Earth Uruguay) et Friends of the Earth Argentina demandent au Crédit Agricole de ne pas s'impliquer dans le projet.

### ► Au contraire, les Amis de la Terre, qui se sont déjà engagés concrètement dans des propositions constructives avec le Crédit Agricole, encouragent vivement le groupe à se positionner comme leader bancaire en matière environnementale et sociale, position cohérente avec les valeurs mutualistes que le groupe prône, plutôt que de rechercher un profit à court terme dans un projet extrêmement controversé et risqué.

# Sources

Les sources sont répertoriées par thème. Seuls les documents principaux ont été mentionnés ; pour une documentation exhaustive, voir les sites mentionnés en fin de chapitre.

## **Société Financière Internationale (Groupe Banque mondiale)**

Presentation of Project Loans for Orion (Botnia) and Celulosas de M'Bopicuá (ENCE) to IFC Board of Directors : Potential Loan Approval and Subversion of International Legal Norms - Brief to IFC / World Bank Legal Department, octobre 2006

[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/ifc-legal-international-norms-uruguay-pulpmills-cedha.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/ifc-legal-international-norms-uruguay-pulpmills-cedha.pdf)

## **Documentation générale**

Increased Investment Risk For Uruguay Pulp Projects. Investor Brief - Analysis of events from July 2006 to mid November 2006

[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/investor-brief-nov-16.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/investor-brief-nov-16.pdf)

Common Questions and Misconceptions about the Pulp Mill Conflict in Uruguay

[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/common-questions-about-pulp-mill-uruguay.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/common-questions-about-pulp-mill-uruguay.pdf)

## **OECD Guidelines for Multinational Enterprises**

OECD Guidelines - Specific Instance *Regarding Pulp Paper Mill Investment in Fray Bentos Uruguay by Botnia S.A.* Presented by the Center for Human Rights and Environment (CEDHA), Córdoba, Argentina, 18 Avril 2006

[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/oecd-specific-instance-botnia-eng.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/oecd-specific-instance-botnia-eng.pdf)

## **International Court of Justice**

Demande de mesures conservatoires

[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/cau\\_mesures\\_conservatoires.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/cau_mesures_conservatoires.pdf)

## **MERCOSUR Jurisdiction**

Verdict of MERCOSUR Tribunal, 6 Septembre 2006

[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/fallo-mercosur.doc](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/fallo-mercosur.doc)

Principes d'Equateur

CALYON France Compliance Complaint – 18 mai 2006

[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/compliance-complaint-calyon.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/compliance-complaint-calyon.pdf)

## **Investissement Responsable**

Increased Investment Risk For Uruguay Pulp Projects : Investor Brief. Analysis of events between 13 July 2006 and 11 August 2006

[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/increased-investment-risk-pulpmills-uruguay-cedha.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/increased-investment-risk-pulpmills-uruguay-cedha.pdf)

## **Médiateur (groupe Banque mondiale)**

- CAO Audit of IFC's and MIGA's Due Diligence for two Pulp Mills in Uruguay - Final Report, 22 février 2006 :

[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/cao-final-audit-report-eng.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/cao-final-audit-report-eng.pdf)

- Complaint Letter to the CAO :

[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/cao-complaint-letter.doc](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/cao-complaint-letter.doc)

## **Commission des Droits de l'Homme**

Submission to the Inter American Commission on Human Rights, 19 Septembre 2005

[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/peticion-cidh-final.doc](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/peticion-cidh-final.doc)

[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/denuncia-penal-botnia-ence-spa.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/denuncia-penal-botnia-ence-spa.pdf)

## **Banques privées**

Compliance Complaint Nordea's International Corporate Social Responsibility and Human Rights Obligations *in its Role as Lead Arranger for Oy Metsä-Botnia in Uruguay*, 6 février 2006

[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/denuncia-nordea-csr-eng.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/denuncia-nordea-csr-eng.pdf)

## **Etude d'Impact Environnementale**

- University of the Republic of Uruguay Report, Juin 2006

- Binational Commission Report, 3 février 2006 :

[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/informe-comision-binacional-argentina-spa.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/informe-comision-binacional-argentina-spa.pdf)

- Argentine Foreign Ministry Report :

[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/analisis-ministerio-exterior-spa.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/analisis-ministerio-exterior-spa.pdf)

- Sejenovich Report – Environmental Analysis

- Córdoba University Report.

### **Agences de crédit à l'exportation**

Brief on Export Credit Agency Involvement, Février 2006  
[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/eca-brief-eng.doc](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/eca-brief-eng.doc)

### **Cour Argentine**

Criminal Complaint Against the Directors of Botnia and ENCE, 19 janvier 2005

### **Cour Uruguayenne**

Viana Fiscal Complaint  
[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/denuncia-uruguay-viana.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/denuncia-uruguay-viana.pdf)

### **Accès à l'information**

Information Request to Finnish Government Regarding NIB Involvement, 8 août 2006  
[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/nib-info-request-finland-cedha.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/nib-info-request-finland-cedha.pdf)

### **Convention de Ramsar (zones humides d'importance internationale)**

Letter from Ramsar to Uruguay, 21 juillet 2006  
[http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper\\_pulp\\_mills/carta-uruguay-ramsar.pdf](http://www.cedha.org.ar/en/initiatives/paper_pulp_mills/carta-uruguay-ramsar.pdf)

### **Pour en savoir plus :**

- CEDHA : <http://www.cedha.org.ar/en/>
- Bantrack Dodgy deals (projets douteux) : <http://www.banktrack.org/?id=46>

## Pour plus d'information

### **Les Amis de la Terre**

Sébastien Godinot  
Campagne Responsabilité des acteurs financiers  
[finance@amisdelaterre.org](mailto:finance@amisdelaterre.org)  
Tel + 33 (0)1 48 51 18 92  
2 B rue Jules Ferry 93100 Montreuil France  
[www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)

### **CEDHA - Fundacion Centro de Derechos Humanos y Ambiente** (Centre pour les Droits Humains et l'Environnement)

Daniel Taillant  
[jdtaillant@cedha.org.ar](mailto:jdtaillant@cedha.org.ar)  
Tel + 54 351 425 6278  
General Paz, 186 - 10mo. Piso "A" Córdoba 5000 Argentine  
[www.cedha.org.ar](http://www.cedha.org.ar)

### **Banktrack**

Johan Frijns  
Coordinateur  
[coord@banktrack.org](mailto:coord@banktrack.org)  
Tel +31 (30) 23 34 343  
Boothstraat 1c 3512 BT Utrecht Pays Bas  
[www.banktrack.org](http://www.banktrack.org)